

Compte rendu du Comité syndical du 8 octobre 2018

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ouvert la séance du comité syndical le lundi 8 octobre 2018 à 18h30 à l'École Supérieure de Commerce de Troyes. Le quorum ayant été constaté, le Président a déclaré la séance officiellement ouverte et a proposé à Monsieur Christophe TOURNEMEULLE, benjamin, d'exercer la fonction de secrétaire, avant de présenter l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018
2. Délégations du Comité syndical au Président
3. SCoT des Territoires de l'Aube : information sur les étapes finalisées du Diagnostic territorial et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
4. Travail en cours sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT : méthode et premiers éléments
5. Présentation de la fiche-outil relative à l'intégration des bâtis agricoles et viticoles dans le paysage
6. Information sur les avis émis par le syndicat
7. Présentation du nouveau site internet du syndicat
8. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2018

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a proposé à l'assemblée l'approbation du procès-verbal relatif à la séance du dernier comité syndical, largement consacré au débat sur les orientations du PADD du SCoT. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

2. Délégations du Comité syndical au Président

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR a donné lecture du rapport relatif aux délégations du Comité syndical au Président, visant à faciliter le fonctionnement du syndicat en permettant notamment au Président d'approuver des contrats, conventions et avenants. Le rapport a été adopté à l'unanimité.

3. SCoT des Territoires de l'Aube : information sur les étapes finalisées du Diagnostic territorial et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a ensuite informé l'assemblée de la finalisation des deux premières étapes de la démarche d'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube, avec la rédaction du Diagnostic territorial et du PADD. Ces deux documents prennent en compte les compléments apportés

lors des dernières séances de travail ou transmis par les personnes publiques associées dans le cadre des notes d'enjeux reçues. Largement illustrés et mettant en avant enjeux de l'Etat et chiffres-clés, ces documents écrits se veulent agréables à parcourir. Ils seront prochainement diffusés et mis en ligne sur le site internet du syndicat.

4. Travail en cours sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT : méthode et premiers éléments

Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a également restitué le travail en cours sur le DOO, à travers les rendez-vous dans les cinq unités territoriales composant le périmètre, qui se déroulent en deux temps : un atelier de concertation ouvert aux habitants de 18h à 19h, puis une réunion du groupe territorial réunissant tous les délégués syndicaux (titulaires et suppléants) des intercommunalités concernées de 19h15 à 21h. Pour évoquer les trois rendez-vous ayant déjà eu lieu, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a invité les Vice-Présidents des unités territoriales concernées à rapporter le déroulé et le contenu de ces séances.

Concernant les ateliers de concertation, Madame la Vice-Présidente Solange GAUDY a précisé qu'il s'agissait de l'une des modalités de concertation avec la population mise en place dans le cadre du SCoT. L'objectif étant de susciter les échanges et de recueillir les attentes et les préoccupations des habitants sur leur quotidien et la façon de vivre le territoire, plusieurs thématiques sont abordées lors de ces ateliers : habiter, travailler, se déplacer, se divertir... Elle a précisé également que le choix a été fait de ne pas entrer dans le contenu technique du SCoT, de l'urbanisme et de la planification stratégique, pour privilégier les discussions sur ce qui fait la vie dans les communes et le territoire, les ateliers étant menés de manière ouverte, sous forme de « forum-débat » et non de réunion publique. Elle a rappelé en outre qu'un sondage était ouvert en parallèle sur le site internet du syndicat pendant trois mois, jusqu'au 16 décembre 2018, permettant au public non présent lors des ateliers de participer à la démarche.

Concernant l'atelier « Plaine d'Arcis » qui s'est déroulé le 20 septembre à Arcis-sur-Aube et a réuni 16 présents (dont 3 habitants et 13 élus), Madame la Vice-Présidente Solange GAUDY est revenue sur les problématiques abordées : la mobilité (motorisation importante des ménages, difficultés rencontrées pour se déplacer lorsque l'on ne dispose pas de moyen de transport, accès à l'emploi pour les jeunes...), les trajectoires résidentielles (retour dans le territoire après les études, au moment de fonder une famille, primo-accédants, recherche de qualité du cadre de vie et d'un foncier abordable, puis départ quand les enfants grandissent, rapprochement de la ville...), et l'offre de nature et tourisme (hébergement et restauration à développer, bords de rivières à valoriser et entretenir, vallée de l'Aube à mettre en avant...).

Monsieur le Vice-Président Gilles JACQUARD a à son tour dressé le bilan de l'atelier « Territoires d'Orient » qui s'est réuni le 27 septembre à Brienne-le-Château et a rassemblé 16 participants (uniquement des élus mais dont moitié non délégués au syndicat). Les thèmes discutés ont été ceux de la vie des communes (constat de vieillissement de la population, diminution des services, problématique de l'emploi, moins d'animation et de vie locale... mais fort attachement ressenti au territoire), de la multipolarité du territoire avec plusieurs bassins de vie (Chavangeois, Briennesois, Soulainois, Vendevrois), de l'agriculture (difficulté de reprise des exploitations, choix de plus en plus

fréquent d'aller s'installer en ville (travail de l'épouse, études des enfants), pression sur le foncier liée à l'extraction de granulats à maîtriser...), de l'habitat (importance du renouvellement des populations permis par le locatif, témoignage de portage communal permettant de maîtriser opérations de logements réalisées et population accueillie, problématiques de rétention foncière...), et de l'offre de nature et de culture à exploiter davantage pour le tourisme (les lacs, le patrimoine, les musées, les caves de Champagne...).

Monsieur le Vice-Président Henri PETIT de BANTEL a donné restitution du dernier atelier en date, celui de la « Côte des Bar », qui s'est tenu le 4 octobre à Champignol-lez-Mondeville avec là aussi 16 présents, dont 4 habitants (et un bébé !) et 12 élus. Les problématiques soulevées ont porté sur l'habitat (peu de locatif, vacance importante, une typologie de maisons vigneronnes qui nécessite d'être réadaptée pour répondre aux besoins actuels, des coûts de rénovation importants, peu d'aides...), l'accès aux services et à la santé (inquiétudes exprimées pour l'avenir, problématique de renouvellement des médecins, de l'accès aux maisons de santé, de l'aide à l'installation...), le sentiment fort d'attachement à leurs villages pour les habitants présents (choix d'y revenir travailler ou habiter, de reprendre la maison familiale ou de rénover une maison ancienne...), la mobilité (solidarité familiale ou de voisinage pour les déplacements, quelques taxis, peu de potentiel humain pour permettre la mise en place de solutions de transport...), et les enjeux du développement du télétravail pour une population qui recherche un cadre de vie rural (espaces de co-working ou tiers-lieux à développer).

Pour conclure, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a précisé que si les ateliers n'avaient pas forcément rassemblé beaucoup d'habitants, les élus présents qu'ils soient ou non délégués au syndicat DEPART avaient pu tous s'exprimer et témoigner en tant que citoyens.

Pour relater la seconde partie des rendez-vous dans les territoires du SCoT, Monsieur le Vice-Président Gilles JACQUARD a rappelé à l'assemblée que le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) était le document du SCoT avec lequel les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux devront être compatibles. Structuré en 3 volets comme les autres documents du SCoT (diagnostic territorial, PADD) pour en assurer la cohérence, le DOO comprend des orientations à destination des documents d'urbanisme pour la déclinaison locale, mais aussi vis-à-vis des actions des collectivités (donne une ligne directrice), ou encore de portage par le syndicat (études, fiches-outils, suivi et observation...). Il a ensuite précisé que son contenu était défini par le code de l'urbanisme, et a rappelé ses principales obligations réglementaires.

Madame la Vice-Présidente Solange GAUDY a indiqué que deux orientations avaient été reconnues importantes pour le groupe 2 de la Plaine d'Arcis : le respect des morphologies urbaines et villageoises à travers le travail à mener sur les enveloppes urbaines et à urbaniser, ainsi que la préservation des continuités écologiques des vallées dans le cadre de la trame verte et bleue.

Pour le groupe 3 « Territoires d'Orient », Monsieur le Vice-Président Gilles JACQUARD a relayé l'importance des orientations visant à inciter la qualité urbaine et paysagère dans les projets d'urbanisme et l'intégration des nouvelles constructions dans le tissu existant, en exploitant les outils des documents d'urbanisme. Il a également été noté l'importance de l'encadrement et de la planification des implantations commerciales pour préserver les équilibres, et l'anticipation du devenir des bâtiments.

Pour finir, Monsieur le Vice-Président David LELUBRE a relayé les orientations reconnues importantes pour le groupe 3 de la « Côte des Bar », à savoir le maintien et la localisation des équipements, services et commerces au plus près des centralités pour soutenir la dynamique des bourgs-centres, la préservation et la valorisation de la trame verte et bleue pour la biodiversité, mais aussi sur le plan récréatif ou touristique, et la gestion paysagère des interfaces / du contact entre zones agricoles et zones urbanisées.

Pour conclure, Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR a noté l'importance du DOO pour se donner un cadre d'orientations à même de guider les actions des collectivités. Elle a insisté sur les notions de qualité et d'identité, et de préservation des ressources paysagères et écologiques, qui doivent présider aux politiques territoriales de demain face aux enjeux de l'adaptation au changement climatique.

Madame Elisabeth GRANDPIERRE s'est exprimée sur la thématique de l'accès à l'emploi et des difficultés rencontrées par les jeunes, relatées sur certains territoires du SCoT comme la Plaine d'Arcis, en rappelant que la Mission locale était au service de l'ensemble des territoires et qu'elle pouvait être sollicitée en tant que de besoin pour répondre aux problématiques soulevées localement.

Madame Elisabeth GRANDPIERRE a également invité les élus de la Côte des Bar, en réflexion sur le développement d'espaces de co-working, à se rendre au Rucher créatif, exemple de tiers-lieu pouvant être développé en milieu rural.

5. Présentation de la fiche-outil relative à l'intégration des bâtis agricoles et viticoles dans le paysage

Monsieur le Vice-Président Roger BATAILLE a présenté à l'assemblée le contexte d'élaboration de la fiche-outil, en rappelant que la réalisation de ce type de document s'inscrivait dans les missions du syndicat DEPART en matière de développement d'outils, de guides ou de supports au service des communes. Le travail sur la thématique de l'intégration des bâtis agricoles et viticoles dans le paysage répondant à la volonté du syndicat de répondre aux attentes exprimées à plusieurs reprises lors des groupes de travail sur le SCoT, le syndicat s'est saisi de l'occasion dans le cadre de l'accueil d'un stagiaire en juin-juillet, Pierre de Laage (présent lors du dernier comité syndical), étudiant à l'Institut de d'Urbanisme et de Géographie Alpine de Grenoble. Une mission de recherche, analyse et formulation de recommandations lui a donc été confiée en ce sens, dans la perspective de produire une fiche-outil.

Monsieur le Vice-Président Roger BATAILLE a poursuivi en présentant les enjeux de la mission : réaliser un document simple et synthétique (un 8 pages), pour balayer les grandes problématiques d'intégration paysagère des bâtiments de gros volume au sein de l'espace agricole, et favoriser une prise de conscience. Le travail s'est pour cela attaché à être très pédagogique, illustré et communicant, avec des exemples, des conseils et des principes simples sans forcément induire un coût plus important (choix d'une couleur par exemple). Le document se termine ainsi par les « fausses bonnes idées » et les « vraies bonnes pratiques », et les recommandations émises se veulent adaptées aux contextes et spécificités de nos territoires, que ce soit dans la plaine ouverte, la Champagne humide ou le Barrois viticole. Il a précisé que le document était en ligne sur le site internet et avait été

transmis aux partenaires : DDT, Chambre d'agriculture, Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine.

Monsieur Guillaume PATRIS a ensuite détaillé les grandes lignes de contenu de la fiche-outil : le choix du site et l'orientation du bâtiment, les couleurs et les matériaux à privilégier, les principes d'accompagnement du bâti par le végétal, l'intégration au relief et la composition des volumes pour un bon dimensionnement.

Monsieur François MANDELLI a demandé si les récentes constructions de bâtiments agricoles présentaient beaucoup d'écarts avec les recommandations formulées, et dans quelle proportion.

Monsieur le Vice-Président Roger BATAILLE a indiqué que lorsqu'il s'agit de bâtis rénovés, peu de difficultés sont à relater car les bâtis anciens étaient en général réalisés avec beaucoup de bon sens. En revanche, dans le cas de constructions neuves, davantage d'erreurs sont constatées, surtout concernant l'intégration au relief peu recherchée, et entraînant des surcoûts liés aux terrassements, ou à l'utilisation de couleurs inadaptées pour répondre à des effets de mode. Monsieur le Vice-Président Roger BATAILLE a ainsi souligné l'opportunité offerte aux communes via les documents d'urbanisme de pouvoir limiter certaines pratiques.

6. Information sur les avis émis par le syndicat

Monsieur Guillaume PATRIS a restitué à l'assemblée les derniers avis émis par le syndicat sur les documents d'urbanisme, le comité syndical ayant délégué l'expression de ces avis au Président après examen en Bureau. Les remarques relatives aux procédures de modification simplifiée du PLU de Courteranges, de modification du PLU de Barberey-Saint-Sulpice et de révisions allégées du PLU de Sainte-Maure ont ainsi été présentées.

Monsieur Guillaume PATRIS relate également l'avis favorable formulé par le syndicat sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité de la Ville de Troyes.

Madame Gisèle VIARDIN pose la question de la nature du projet envisagé par la commune de Barberey-Saint-Sulpice dans le cadre de l'acquisition d'un ancien corps de ferme.

Monsieur Alain HUBINOIS répond que la commune a saisi l'opportunité d'acquérir cet ensemble bâti au regard de sa localisation intéressante afin de préserver le patrimoine et de mûrir un projet de réhabilitation dans les années à venir.

7. Présentation du nouveau site internet du syndicat

Madame Claudie Leitz a présenté au Comité syndical le site du syndicat rénové durant l'été : un choix de polices et de couleurs rappelant ceux des nouveaux documents du SCoT, un visuel actualisé et surtout un contenu qui s'est adapté au nouveau périmètre du syndicat DEPART pour refléter les différentes identités territoriales composant le SCoT. A l'exception des documents de travail dont l'accès reste réservé aux membres du syndicat à travers « l'espace membre » dédié, l'ensemble des travaux menés dans le cadre de l'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube mais aussi des deux précédents SCoT est consultable en libre accès par tous.

8. Questions diverses

Au titre des informations diverses, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a relayé les récents échanges avec les organismes consulaires, Chambre d'agriculture, Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat, permettant d'alimenter les réflexions du SCoT sur les enjeux partagés.

Enfin, Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR a informé l'assemblée du courrier émanant des établissements publics de SCoT à l'intention de la Région Grand Est dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, déjà co-signé par une vingtaine de SCoT, pour demander de reconsidérer la règle relative à la consommation foncière, ne répondant pas à la diversité des contextes territoriaux et ne tenant pas compte des évolutions passées et des efforts de réduction déjà réalisés par certains territoires. Il est ainsi demandé à la Région de passer d'une règle comptable applicable sans distinction (réduction de 50% de la consommation du foncier à l'horizon 2030 puis à 80% à l'horizon 2050), à la formulation d'un objectif global auquel chacun participera nécessairement selon sa propre déclinaison.

Madame la Vice-Présidente Claude HOMEHR ajoute que si les autres règles du SRADDET répondent bien aux enjeux des territoires, cette règle telle qu'elle est formulée jusqu'à aujourd'hui ne prend pas en compte les différentes réalités locales alors que les SCoT s'attachent tous à préserver leurs spécificités.

Aucune autre question n'ayant été soulevée, Monsieur le Président Jean-Pierre ABEL a chaleureusement remercié l'assemblée et clôturé la séance.